

Etude sur l'épargne-retraite réalisée par Audrey Desbonnet et Thomas Weitzenblum

SYNTHESE DES RESULTATS MARQUANTS

Les études du Comité d'Orientation des Retraites (COR) prévoient la baisse relative des pensions par rapport au salaire moyen dès les prochaines années et durant les prochaines décennies. Cette prévision est caractéristique de la plupart des scénarios réalistes de croissance et de productivité envisagés par le COR. Dans ce contexte, la Chaire TDTE a envisagé la mise en place d'une épargne-retraite obligatoire se traduisant par la création d'un fonds de capitalisation publique permanent.

Audrey Desbonnet et Thomas Weitzenblum ont réalisé une étude pour caractériser une telle épargne-retraite destinée à compenser en partie la baisse relative à venir des pensions et ainsi à éviter les éventuels effets récessifs de cette évolution. Sur la base d'une cotisation supplémentaire supportée par tous (actifs et retraités), le fonds de capitalisation envisagé doit permettre de financer à long terme 10% des prestations retraite au prix d'une sur-cotisation entre 2016 et 2056.

Les principaux résultats marquants sont les suivants :

1. Le taux de cotisation obligatoire pour l'épargne-retraite s'élève en moyenne à 2,9 points sur les 40 premières années (hypothèse d'un rendement annuel de 3% du fonds).
2. L'épargne-retraite mise en place permet d'éviter la moitié de la baisse attendue. En effet, le taux de remplacement des pensions à long terme n'est plus alors que de 7 points contre 16 en l'absence du fonds de capitalisation publique permanent.
3. Le fonds de capitalisation est à son plus haut niveau autour de 2050 et atteint environ 70% du PIB, soit environ 1 400 milliards d'euros.
4. Durant les 40 années de transition, l'accumulation du fonds de capitalisation réduit l'effort d'épargne à cause de la hausse du taux de cotisation. Cependant, le fonds contribue à accroître la consommation par tête quasiment sur toute la période, celle-ci devenant supérieure dès 2026 à celle en l'absence d'un fonds permanent.
5. L'impact sur le bien-être à long terme des jeunes générations en présence du fonds de capitalisation est très positif. Cependant, les ouvriers non qualifiés en profitent le moins, de l'ordre de 2 fois moins que les cadres supérieurs. Les retraités (nés avant 1945-1950) n'en profitent pas ou peu.

Dans le cadre de la création d'une épargne-retraite obligatoire, les principaux perdants sont les salariés aux faibles revenus et les personnes actuellement âgées. Une manière de contrecarrer cet effet sur les faibles revenus pourrait être le maintien constant de leur taux de remplacement. L'étude montre que les ouvriers non qualifiés obtiennent alors des gains maximaux et même supérieurs à ceux des cadres supérieurs.

L'intérêt du fonds de capitalisation dépend beaucoup aussi du rendement annuel des actifs, celui-ci devant être ainsi supérieur à 3%. L'étude montre qu'un rendement à 4% est bénéfique pour toutes les professions et catégories socio-professionnelles et toutes les cohortes.